

## **Points de vue sur le GC 25 du Groupe de Travail Zero Mercury/ Zero Mercury Working Group**

**16 Février 2009**

Nairobi, Kenya

### **Objectifs du GC**

1. Formation d'un Comité intergouvernemental de négociation (INC) chargé de négocier un instrument international juridiquement contraignant (LBI) pour le mercure. Le mandat du INC devrait permettre le développement d'un LBI:
  - Comprenant toutes les activités humaines qui contribuent au problème de pollution mondiale par mercure et qui s'occupe de tout le cycle de vie du mercure.
  - Qui mette progressivement en place différentes mesures de contrôle des émissions de mercure dans un certain délai.
  - Qui incorpore le Principe de Précaution, le Principe Pollueur-Payeur et autres principes significatifs de Rio.
  - Qui reconnaisse le rôle et l'importance d'intérêt public, de la santé et de l'environnement de la question
  - Qui apporte les ressources suffisantes pour que les pays en développement puissent remplir leurs obligations envers le LBI
2. Adoption d'un programme d'action à courte échéance à entreprendre pendant les délibérations du INC.

### **Avantages d'un instrument international juridiquement contraignant pour le mercure**

1. Participation et mise en oeuvre mondiales et globales sur le long terme.
2. Compromis de haut niveau garantissant un support politique à la mise en oeuvre.
3. Contrôle et élimination du commerce mondial du mercure tout en minimisant les possibles conflits avec les lois du commerce international.
4. Une meilleure coordination et cohérence entre les pays qui voudraient éliminer progressivement l'utilisation du mercure dans les produits et process, tout en réduisant également les émissions provenant de sources industrielles.
5. Compromis de haut niveau en vue de fournir les ressources financières nouvelles, suffisantes et additionnelles.
6. Promouvoir le développement et une vaste mise en oeuvre de la législation nationale et des nouveaux instruments réglementaires.
7. Fournir les lignes directrices ou le cadre adéquat pour les synergies et les activités de partenariat.
8. Élever l'importance du mercure en tant que question prioritaire dans les pays et régions.

### **Pourquoi un instrument séparé et pas le protocole de Stockholm ?**

La décision de commencer le process de développement d'un instrument séparé devrait être prise lors de la présente 25<sup>e</sup> réunion du GC. Ainsi que le Groupe de travail spécial à

composition non limitée a conclu, un LBI séparé est une meilleure approche que dans le protocole de la Convention de Stockholm.

### **Elements-clé que devra traiter le INC dans un LBI**

1. Réduire l'offre de mercure, ce qui comprend l'élimination progressive de l'extraction minière de mercure primaire et le stockage du mercure venant des cellules à mercure des usines désaffectées.
2. Interdiction des nouveaux usages de mercure et élimination progressive de celui-ci dans les produits (par ex. dans le secteur sanitaire) et les process, tenant compte de la disponibilité d'alternatives sûres et rentables.
3. Élimination progressive du commerce international de mercure et des produits qui contiennent du mercure.
4. Interdiction de transférer les produits et les technologies obsolètes.
5. Minimiser les usages du mercure dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or par différents moyens, comme la réduction de l'offre et les programmes pratiques d'assistance.
6. Minimiser les émissions atmosphériques de mercure d'origine anthropogène là où les process ou produits ne peuvent être éliminés ou lorsque l'usage de mercure n'est pas intentionnel, au moyen de mécanismes tels que les Meilleures Techniques Disponibles (BAT) ou les Meilleures Pratiques Environnementales (BEP).
7. Pourvoir à une gestion environnementalement saine des déchets qui contiennent du mercure et des stocks.
8. Améliorer le contrôle mondial du mercure, tout particulièrement dans les aliments et la vie sauvage.
9. Étudier et faciliter la remédiation efficace des sites pollués.
10. Prévoir des ressources financières et techniques nouvelles et suffisantes, comprenant le transfert de technologies, le renforcement de la capacité et l'échange d'informations pour permettre aux pays en développement et en transition de contrôler efficacement les sources de mercure sans pour cela affecter leur plans de réduction de la pauvreté.
11. Information et prise de conscience publiques spécialement destinées aux femmes, enfants, peuples indigènes, communautés de pêcheurs, consommateurs de poisson et personnes moins éduquées.
12. Des mécanismes solides, justes et équilibrés visant à la transparence, la mise en oeuvre efficace et la conformité avec le régime adopté.

### **Que proposons-nous comme programme d'action sur le court terme ?**

Notre proposition identifie le programme d'action proposé. Cela comprend la surveillance des usines (afin d'obtenir les informations fondamentales sur le fonctionnement et le modèle industriel), le développement d'un guide des Meilleures Techniques Disponibles (BAT) pour les sources d'émissions atmosphériques prioritaires, les travaux pratiques visant à réduire les usages du mercure dans l'extraction minière à petite échelle, tout en poursuivant les activités destinées à un stockage sécurisé du mercure dans les pays en développement et en transition et à réduire l'offre mondiale de mercure. En travaillant également sur le renforcement de la capacité d'échantillonnage de poisson et sur les stratégies de communication destinées aux pays en développement et en transition et les petits états insulaires.